

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification de la composition des commissions communales.

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 14
Représentés : 04
Absents excusés : 00
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**
M Georges GÉRAULT **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX**
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

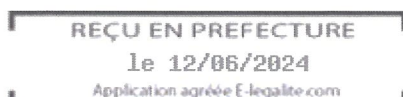
MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.



99_DE-078-217803436-20240606-CH_2024_029

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions communales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2020-005 du 27 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM-2023-050 du 28 septembre 2023 portant installation du Conseil Municipal à la suite de la démission de Madame Houria BENSEKHRIA, Adjointe au Maire ;

VU la délibération n° CM-2023-051 du 28 septembre 2023 procédant à l'élection d'un nouvel adjoint au maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2023-057 du 16 novembre portant sur la modification de la composition des commissions communales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2024-028 du 6 juin 2024 portant installation d'un conseiller municipal à la suite de la démission de Monsieur Jean-Marie GÉRARD ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2024 portant installation d'un conseiller municipal à la suite de plusieurs démissions ;

CONSIDÉRANT la démission de deux conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer les conseillers municipaux démissionnaires au sein des commissions communales comme suit :

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

DIT que madame le Maire est présidente de droit des commissions communales ;

ADOpte la modification des commissions de la manière suivante :

- **Vivre Ensemble** (Civisme, vie associative, culture et patrimoine, événements mairie, développement économique, devoir de mémoire, sécurité civile)

Vice-président : Jean-Côme RIVIÈRE

Membres : Jean-Jacques BRETECHE, Paul-Etienne LEGRAIS, Sébastien MERIAUX, Arlette PEYTOUR

- **Urbanisme, paysages**

Vice-présidente : Lyse-Marie CLISSON

Membres : Odile CONROY, Paul Etienne LEGRAIS, Olivier LUCAS, Nicole MARCHAIS, Sylvie PERRAUD, Gérald TOWNSEND, Kahina ANDRADE

- **Environnement, développement durable, mobilités**

Vice-président : Olivier LUCAS

Membres : Lyse-Marie CLISSON, Pierre-Yves PARISELLE, Jean-Côme RIVIERE, Gérald TOWNSEND

- **Finances, travaux, sécurité**

Vice-Présidente : Sylvie PERRAUD

Membres : Georges GÉRAULT, Odile CONROY, Franck GUGLIELMAZZI, Nicole MARCHAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée e.lepays.com

99_DE-078-217803436-20240606-CM_2024_029

- **Logement**

Membres titulaires : Odile CONROY, Audrey COURTOIS, Arlette PEYTOUR
Membres suppléants : Sarah ANDRÉ, Nicole MARCHAIS

- **Marché à procédure adaptée (MAPA)**

Membres titulaires : Olivier LUCAS, Sylvie PERRAUD, Nicole MARCHAIS
Membres suppléants : Lyse-Marie CLISSON, Jean-Côme RIVIÈRE, Gérald TOWNSEND.

- **Affaires sociales, écoles, famille, jeunesse, petite enfance**

Vice-présidente : Audrey COURTOIS
Membres : Sarah ANDRÉ, Arlette PEYTOUR, Georges GÉRAULT, Kahina ANDRADE

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18
POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.


Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN